

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE VI DU DISTRICT
DE BAMAKO

Cabinet de Monsieur le PRÉSIDENT



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE N° 16 510

Nous, Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI
du District de Bamako (République du Mali)

à l'examen des pièces suivantes:

Copie d'acte d'acte de
naissance N° 620 de l'année 2003 du Centre
Secondaire de Yirimadé

CERTIFIONS QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms: Ansmane

Nom: Ansmane

Né le: 15/07/2003

A: Bamako

Fils de: Ansmane

et de: Ansmane Samako

Profession: Étudiant

Domicile: Bamako

Situation de Famille: Célibataire

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 224 et
suivants et 233 de la loi n° 2011-087 du 30 Décembre 2011, portant code
des personnes et la la famille du Mali

Bamako, le 19/08/2025.

Le Président du Tribunal

A. D. COULIBALY

